

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE

### INTERSÉRIE CATAMARAN

#### CAHIER DES CHARGES D'AIDE À L'ORGANISATION

##### Table des matières

<b>1. Administration du championnat</b>	2
1.1. <b>Appartenance</b>	2
1.2. <b>Titre</b>	2
1.3. <b>Autorité organisatrice, lieu, date et classe admise à courir.</b>	2
1.4. <b>Coueurs admis à participer</b>	3
1.5. <b>Comité d'organisation</b>	3
1.6. <b>Soutiens</b>	3
1.7. <b>Déclaration calendrier</b>	3
1.8. <b>Déclarations administratives</b>	4
1.9. <b>Documents</b>	4
1.10. <b>Programme</b>	4
1.11. <b>Inscriptions</b>	4
1.12. <b>Cérémonies</b>	4
1.13. <b>Manifestation éco-responsable</b>	6
1.14. <b>Assurance</b>	6
1.15. <b>Budget</b>	6
1.16. <b>Les plus</b>	6
<b>2. Logistique</b>	7
2.1. <b>Nautique</b>	7
2.2. <b>Terrestre</b>	8
2.3. <b>Communication</b>	10
2.4. <b>Ressources humaines</b>	12

L'objet du présent cahier des charges est avant tout de lister les différents points relatifs à l'organisation du championnat pour aider le club dans sa préparation et son déroulement.

C'est un guide.

Il sera le fil rouge des réunions de préparation en lien avec le délégué technique fédéral (DTF).

Le club s'engage à respecter ce cahier des charges par la signature de l'acte d'engagement fourni à la fin du document. Cet acte sera à renvoyer à la FFVoile avec le budget prévisionnel et la composition du comité d'organisation.

## DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

Club : toute structure club, établissement, CDV, ligue qui aura reçue délégation de la FFVoile pour l'organisation du championnat.

FFVoile : Fédération Française de Voile

DTF : délégué technique fédéral : cadre technique désigné par la FFVoile pour aider le club à organiser le championnat.

PSH : personne en situation de handicap

PMR : personne à mobilité réduite en fauteuil ou mal marchant.

AdC : Avis de course

IC : instructions de courses

OA : Autorité Organisatrice

CCA : Commission Centrale d'Arbitrage

DCP : Département Compétition et Performance de la FFVoile

PCC : Président du Comité de Course.

### 1. Administration du championnat

#### 1.1. **Appartenance**

Les articles L 131-14 et L 131-15 du Code du Sport précisent que, dans chaque discipline, une seule fédération agréée reçoit délégation du Ministère chargé des Sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux.

En application de ces dispositions, seule la FFVoile est autorisée par délégation à organiser les championnats de France de Voile.

Au plan légal la FFVoile est donc l'organisateur juridique de ces championnats. Cette « propriété exclusive » de l'évènement lui confère tous les droits sur le championnat, et en conséquence la propriété et le monopole sur l'ensemble des domaines de l'évènement (sponsoring, organisation technique, communication, publicité, relations publiques...)

Toutefois pour l'organisation de ses championnats de France, la FFVoile souhaite s'appuyer sur une structure affiliée à la FFVoile (le club) qui dispose de l'organisation matérielle de l'évènement de par les droits que lui délègue la FFVoile via le DCP à travers ce cahier des charges de l'évènement dont l'acte d'engagement est à signer.

A ce titre le club se voit conférer la qualité d'autorité organisatrice unique au sens de l'arrêté du 3 mai 1995 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 sur les manifestations nautiques en mer ou pour la préfecture pour les championnats situés sur plan d'eau intérieur.

Pour tous les domaines non précisés dans le cahier des charges ou pour les droits non conférés dans le cahier des charges, ils restent la propriété/monopole de la FFVoile conformément aux dispositions de l'article L 131-15 du Code du Sport.

Le périmètre des droits concédés par la FFVoile doit être scrupuleusement respecté sans en dépasser le cadre.

#### 1.2. **Titre**

CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERSÉRIE CATAMARAN

#### 1.3. **Autorité organisatrice, lieu, date et classe admise à courir.**

L'autorité organisatrice déléguée par la FFVoile est :

Le CDV du Nord représentée par sa Présidente Anabelle BETOURNE

Le championnat se déroulera **29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2022 à Bray Dunes**

La régata est ouverte à tous les bateaux inscrits dans la [table des ratings de la FFVoile](#) des groupes C1 et C3 en dehors des flyingboats

#### **1.4. Coureurs admis à participer**

Les équipages français et étrangers (décision 6.1.4 du Conseil d'Administration de la FFVoile en date du 18/11/06).sont admis à participer sous réserve d'être en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale.

Dans toute groupe de vitesse où le nombre total des inscrits peut atteindre la limite de 100, la participation d'équipages étrangers est limitée à 20%.

L'épreuve est réservée aux concurrents de 15 ans et plus.

L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

#### **1.5. Comité d'organisation**

Un comité d'organisation est mis en place par le club.

Un exemple est fourni en annexe A.

La FFVoile désignera un délégué technique fédéral (DTF) qui accompagnera le club dans l'organisation et s'assurera que le présent cahier des charges est respecté.

Des réunions régulières sont organisées par le club pour valider l'avancée des différents éléments liés à l'organisation. Le DTF viendra au moins 2 fois en amont sur ces réunions. Le planning de ces réunions sera formalisé lors de la première réunion.

La FFVoile désignera un Délégué Fédéral, représentant officiel de la FFVoile pendant le championnat. Sans information de la FFVoile c'est le président du jury qui assumera par défaut ce rôle.

#### **1.6. Soutiens**

##### **1.6.1. FFVoile**

La FFVoile soutient et aide le club dans cette organisation.

- Ressources humaines avec le DTF, le service communication, le service logistique, l'arbitrage,
- Logistique : Fournitures des bouées, de VHF (si besoin),
- Communication : Affiche, site internet, signalétique, éventuellement du textile coureurs et organisateurs, ...
- Financière : prise en charge des arbitres en fonction de la décision du BE, aide directe en fonction des ressources et des possibilités,
- Les médailles d'or, d'argent et de bronze.

##### **1.6.2. Mairie**

Le club s'assurera avant de candidater à ce championnat du soutien et de l'accord de la Mairie, voire de la communauté de commune ou l'Agglomération afin que les différents aspects liés à ce championnat notamment terrestres soient facilités (parking, barrières, soutien service municipaux, ...) sans parler potentiellement du soutien financier.

##### **1.6.3. CDV, Ligue**

Le club s'assurera du soutien et de l'aide du CDV et de la Ligue au championnat, notamment dans les aspects logistiques et humains.

#### **1.7. Déclaration calendrier**

Le club inscrira au calendrier fédéral la compétition en grade 3, en INC.

## 1.8. Déclarations administratives

Le club effectuera l'ensemble des déclarations administratives relatives à cette organisation :

- Affaires maritimes ou Préfectures selon le lieu
- DREAL si zone Natura 2000 ou arrêté spécifique local
- Mairie (notamment débit de boisson temporaire, arrêté réservation parking, ...)
- SACEM
- ...

Il informera la police municipale, la gendarmerie, les pompiers de la tenue de la manifestation.

## 1.9. Documents

### 1.9.1. De course : avis de course, IC.

Le DTF rédige l'Avis de Course (AdC), les Instructions de Course (IC) et la fiche de course en liaison avec le club, les arbitres désignés et la CCA.

Ces documents seront mis en ligne sur le site internet du championnat et affichés.

Un exemplaire papier de l'AdC et des IC sera remis à chaque arbitre.

Seule la fiche de course, résumant les IC sera distribuée aux coureurs.

### 1.9.2. Autres

Afin de limiter les photocopies ou le papier, il n'y a pas d'autre document imposé à distribuer aux coureurs. Si l'office du tourisme ou autre fournit des documents, ils seront remis au moment de l'inscription.

Un dossier presse et un dossier partenariat peuvent être préparés par le club pour ses recherches de partenaires.

## 1.10. Programme

Le nombre de jour sera proposé par le club à la FFVoile. Le positionnement du repas coureur est fonction du dernier jours si les coureurs repartent ce jour ou le lendemain

Dates	Horaires	Description des tâches
J-1	16 H 00 - 19 H 00	Inscriptions définitives.
1 <sup>er</sup> jour	9 - 12 H 13H00 14 H 30 19 H	Inscriptions définitives Briefing coureurs 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement - Course(s) Cérémonie d'ouverture
2 <sup>ème</sup> jour	8H45 10 H	Briefing coureurs 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement - Course(s)
3 <sup>ème</sup> jour	8H45 10 H	Briefing coureurs 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement - Course(s)
4 <sup>ème</sup> jour	8H45 10 H Après les course	Briefing coureurs 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement - Course(s) Palmarès -

## 1.11. Inscriptions

Un système d'inscription en ligne sera mis en place avec si possible des champs supplémentaires pour identifier les Personnes en situation de handicap et PMR qui ont besoin ou non d'aide.

Il existe différents systèmes disponibles sur internet s'il n'y a pas de système particulier au club.

La FFVoile travaille avec Joinly.

## 1.12. Cérémonies

S'il y a des étrangers, une traduction en anglais sera proposée.

### 1.12.1. Ouverture

#### 1.12.1.1. Protocole

Le protocole est confirmé avec le DTF.

L'animateur appelle les personnalités sur le podium et les présente  
L'animateur nomme les Ligues présentes identifiées par une pancarte fournie par le club.  
Prises de parole (en fonction des personnes présentes)

- club
- municipalité
- EPCI
- Conseil départemental
- Région
- État
- Partenaire principal
- FFVoile

Serments : Coureur – Entraîneur – Arbitre

Marseillaise avec levé des drapeaux français et FFVoile

Déclaration de l'ouverture du championnat par le Maire ou son représentant

Pot d'accueil.

#### 1.12.1.2. Invitations

Un carton d'invitation sera envoyé 1 mois avant avec un coupon réponse ou mail de réponse pour présence.

Liste non exhaustive :

Maire + adjoint au sport

Président EPCI+ adjoint au sport

Président CD + adjoint au sport

Président Région + adjoint au sport

Président CDOS

Président CROS

Directeur Départemental DDOS

Directeur Régional DJSCS

Tous les partenaires

Président CDV

Président Ligue

Président FFVoile

Les clubs voisins

La presse locale et régionale

Toute personne que vous jugerez importante

#### 1.12.2. Clôture

##### 1.12.2.1. Protocole

Le protocole est confirmé avec le DTF.

Il définit avec le club qui remettra les différentes médailles et lots.

L'animateur appelle les personnalités sur le podium et les présente.

Prises de parole (en fonction des personnes présentes)

- club
- municipalité
- EPCI
- Conseil départemental
- Région
- État
- Partenaire principal
- Classe
- FFVoile.

L'animateur :

- annonce qui remettra les médailles
- lit le palmarès
- appelle les 3 premiers
- une fois les 3 premiers sur le podium remise des médailles.

Pot de clôture sans alcool.

##### 1.12.2.2. Prix

La FFVoile fournit les médailles pour les 3 premiers équipages des différents classements du championnat de France.

Le club pourra fournir d'autres lots à sa discrétion.

#### 1.12.2.3. Invitations

Seules les personnalités qui peuvent être mobilisées et joignables à tout moment de la dernière journée seront conviées (explication à mettre dans l'invitation) au regard de la flexibilité possible de cet horaire.

Proposer aux personnalités de venir pendant le championnat sur l'eau pour voir les compétitions ou assister au repas coureur est un plus.

### 1.13. **Manifestation éco-responsable**

Tous les championnats de France doivent appliquer les principes de manifestation éco responsable :

- Suppression du plastique à terre comme sur l'eau → gourde, éco-cup, verre en carton, sacs en papier ou en toile réutilisable,
- opération parking propre
- tri des déchets
- circuit cours d'approvisionnement et producteurs locaux
- ...

Lien vers la charte des engagements éco-responsables des organisateurs d'évènements : [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/environnement/charte\\_ms\\_wwf\\_ffv.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/environnement/charte_ms_wwf_ffv.pdf)

### 1.14. **Assurance**

Conformément à l'article L.321-5 du Code du Sport, le club bénéficie d'une assurance en responsabilité civile au travers du contrat de groupe souscrit par la FFVoile auprès d'un assureur.

Sont assurés au titre du contrat responsabilité civile :

- tous les auxiliaires à un titre quelconque y compris les collaborateurs bénévoles non licenciés.
- les licenciés de la FFVoile.

Sont assurés au titre du contrat individuel accident :

- les licenciés de la FFVoile,
- les bénévoles non licenciés qui prêtent gratuitement leur concours à l'organisation de l'épreuve.

Pour le matériel, le club devra :

- soit souscrire une assurance pour l'intégralité des matériels qui lui sont prêtés ou loués,
- soit s'assurer auprès des propriétaires ou des loueurs que les matériels mis à sa disposition sont bien assurés.

Les matériels mis à disposition par les bénévoles à terre (ordinateurs, imprimantes, petits matériels) sont également concernés par ce point.

Les organismes affiliés et les organes déconcentrés de la FFVoile sont assurés en responsabilité civile dans le cadre du contrat groupe souscrit par la FFVoile auprès d'un assureur.

Garanties complémentaires :

L'autorité organisatrice doit proposer aux collaborateurs bénévoles, licenciés ou non, prêtant gratuitement leurs concours à l'organisation du championnat, la souscription d'une assurance aux garanties complémentaires.

### 1.15. **Budget**

Le budget prévisionnel du championnat sera rédigé par l'organisateur selon le format joint en annexe F et retourné à la FFVoile pour validation.

Le budget réalisé et consolidé sera transmis à la FFVoile dans un délai de 2 mois à l'issue du championnat incluant les différentes aides la FFVoile. La FFVoile fournira le décompte des aides.

### 1.16. **Les plus**

#### 1.16.1. Bateau spectateurs

Organiser des navettes sur l'eau pour permettre aux accompagnants, partenaires, écoles de voir les courses sur l'eau.

#### 1.16.2. Animations diverses

A discrétion des possibilités locales : régates des entraîneurs, accompagnateurs, bénévoles, test de matériels, concert ou musique pour la soirée des coureurs ...

### 1.16.3. Implications locales diverses

A discrétion des possibilités locales : produits régionaux, exposition, réduction dans les restaurants...

### 1.16.4. Bateaux toilette

Pour les filles et aussi les garçons entre les courses.

### 1.16.5. Garderie

Pour les enfants des parents qui régatent.

## 2. Logistique

### 2.1. Nautique

#### 2.1.1. Zone de course et parcours

Une seule zone de course proche du port est à prévoir.

Le parcours sera de type trapèze et arrivée décalée.

#### 2.1.2. Moyens nautiques

##### 2.1.2.1. Bateaux comité et arbitres

Un bateau comité pouvant accueillir 5 personnes avec mat de pavillonnerie, signal sonore...

Un bateau viseur léger, facile à mouiller avec un mat et une drisse pour le pavillon Orange.

Les mouillages de ces bateaux devront être dimensionnés pour résister à 30 nds de vent et de mer et suffisamment long pour ajuster la ligne de départ.

Un bateau mouilleur rapide type semi rigide.

2 semi rigides pour le Jury.

##### 2.1.2.2. Bateaux presse VIP

Une vedette ou un semi rigide

##### 2.1.2.3. Dispositif de sécurité

###### 2.1.2.3.1. Spécifique

Un leader sécu, plus 3 sécurités à minima en plus dédiés par le club, soit 4 bateaux.

###### 2.1.2.3.2. Intégration des entraîneurs

Selon le cas, l'organisateur en plus des 4 sécurités spécifiques du club pourra intégrer des entraîneurs au dispositif pour le renforcer. Le repas de midi, le repas coureurs, le textile et le carburant seront fournis.

Dans la mesure du possible, le club verra pour fournir ou louer des bateaux de sécurité pour les entraîneurs qui le demanderaient.

##### 2.1.2.4. Carburant

Le dispositif pour faire le plein des bateaux de sécurité sera clairement identifié et organisé pour que les pleins soient faits tous les soirs.

##### 2.1.2.5. Bouées

La FFVoile met à disposition des bouées siglées.

Les quantités et dates de livraison et retour seront définies lors des réunions de préparation avec le DTF. Concernant les mouillages de celles-ci dans la mesure du possible et afin de limiter les coûts de transport, la FFVoile souhaite que les mouillages utilisés soient ceux du club. Sinon, la FFVoile complétera avec des ancrs mais pas la ligne de mouillage.

L'organisateur devra fournir à la FFVoile les coordonnées précises (adresse, tel et email) pour la livraison de ce matériel qui sera envoyé accompagné d'un inventaire à valider.

Le retour du matériel, après nettoyage et inventaire, devra se faire dans le même conditionnement de réception (film protecteur et bandes de garantie fournies lors de l'envoi).

Dans le cas de détérioration du matériel, les frais de remise en état ou de son remplacement seront facturés à l'organisateur.

### 2.1.3. Mises à l'eau

La mise à l'eau des bateaux sera facilitée et les cheminements identifiés. Un espace de stockage des remorques de mise à l'eau sera organisé.

La mise à l'eau des bateaux entraîneurs sera organisée (identification, période, ...)

## **2.2. Terrestre**

### **2.2.1. Parking**

#### **2.2.1.1. Coureur**

Ce parking devra accueillir tous les coureurs. Une partie, la plus proche possible du club sera réservée pour les personnes mal marchantes et à mobilité réduite.

Des badges spécifiques seront donnés pour ces emplacements réservés si besoin.

Le stationnement sera gratuit pour tous les compétiteurs et organisateurs (point à négocier le cas échéant avec la Mairie).

#### **2.2.1.2. Camping-car**

Un espace camping-car sera aménagé pour 5-6 camping-cars, si possible proche du club et avec possibilité de branchement électrique (point à négocier avec la Mairie le cas échéant)

#### **2.2.1.3. Organisateur**

Commun ou non avec les coureurs, il devra pouvoir accueillir tout le monde.

#### **2.2.1.4. Remorques**

Un espace plus ou moins proche du club sera mis à disposition des coureurs pour stocker les remorques de route. Les remorques avec coffre à matériel pourront rester sur le parc à bateau.

#### **2.2.1.5. Émargement**

Un espace émargement sera organisé proche des pontons de mise à l'eau. Prévoir un abri le cas échéant.

#### **2.2.1.6. Point d'eau**

Une zone de rinçage du matériel sera aménagée avec plusieurs points d'eau à la sortie du matériel à la fin du championnat.

#### **2.2.1.7. Tableau affichage**

Il sera visible H24.

Il sera doublé via le site internet.

### **2.2.2. Salles**

#### **2.2.2.1. Inscription**

Un espace pour la confirmation des inscriptions sera mis en place avec des tables.

Des chaises seront installées dans la file d'attente.

Un espace pour installer le textile sera organisé pour faciliter la distribution avec les différentes tailles.

#### **2.2.2.2. PC Terre**

Un espace pc terre sera installé avec un téléphone et une VHF fixe.

#### **2.2.2.3. Comité**

Une salle pour le comité sera mise à disposition. Elle devra pouvoir fermer à clef (stockage matériel perso, ...)

#### **2.2.2.4. Jury**

Une salle jury accessible sera prévue.

Il y aura une grande table et des chaises en nombre suffisant.

#### **2.2.2.5. Club house – lieu de convivialité**

Grande salle, chapiteau, ... cet espace pourra accueillir la buvette, le cas échéant le repas coureur et l'ensemble des briefings.

#### **2.2.2.6. Résultats**

Une salle dédiée à la saisie des résultats sera mise à disposition si possible proche des panneaux d'affichage et au calme.



#### 2.2.2.7. Presse et communication

Une salle pour la vidéo, la photo et l'attachée de presse sera mise à disposition.

#### 2.2.2.8. Vestiaires et sanitaires

Des vestiaires seront mis à disposition.

Les sanitaires seront en nombre suffisant avec à minima 2 toilettes H et 2 toilettes F accessible PMR.

Un système de nettoyage bi quotidien à minima sera mis en place.

#### 2.2.3. Plan

Un plan de masse du site sera effectué reprenant toutes les informations sur la localisation des différents postes à terre et des salles. Il sera mis sur internet et envoyé par mail en amont du championnat.

#### 2.2.4. Moyens techniques

##### 2.2.4.1. Internet

Une connexion internet haut débit sera disponible avec un routeur wifi et éventuellement des prises Ethernet (vidéo, photo).

L'accès sera réservé en priorité pour l'organisation.

Un accès pour les coureurs pourra être proposé selon le débit existant et en accord avec la réglementation.

##### 2.2.4.2. Informatique, imprimantes et photocopieur

Un ordinateur relié à une imprimante sera mis à la disposition des résultats.

Un photocopieur pouvant imprimer en nombre et rapidement sera à disposition de l'organisation.

Une imprimante multifonction sera à disposition du jury.

Des cartouches d'encre de rechange seront présentes ainsi que du papier, scotch, stylos, chemises papier...

##### 2.2.4.3. Projection

Un écran ou un vidéo projecteur sera installé dans la grande salle coureur pour permettre la projection des photos, vidéos ...

##### 2.2.4.4. VHF

Le club devra s'assurer d'avoir un nombre de VHF suffisant pour l'ensemble des bateaux du dispositif mer.

Il pourra adresser une demande de matériel au service logistique de la FFVoile qui lui adressera la convention d'utilisation de matériel (VHF portables, GPS,).

Dans le cas de détérioration du matériel, les frais de remise en état ou de remplacement du matériel détérioré seront refacturés au club conformément à la convention d'utilisation.

##### 2.2.4.5. Mat de pavillon

Un mat de pavillon avec 2 drisses minima sera facilement visible sur le site.

##### 2.2.4.6. Pavillonnerie

Le club s'assurera d'avoir une pavillonnerie de course complète pour le bateau comité et des pavillons nécessaires pour le viseur, mouilleur, PC terre, ....

Les pavillons de séries sont fournis par la FFVoile

##### 2.2.4.7. Affichage

Les tableaux d'affichages seront visibles H 24.

##### 2.2.4.8. Marquage voiles

Le club fournira au moins 2 tampons pour le marquage des voiles au moment des inscriptions avec le titre du championnat et l'année.

Des feutres indélébiles seront fournis au comité technique.

##### 2.2.4.9. Textile

La FFVoile pourra fournir le textile organisateur et coureur.

Le nombre avec les tailles et sexe des organisateurs sera fourni.

##### 2.2.4.10. Sono

Le club mettra en place une sono sur l'ensemble du site pour les informations aux coureurs et faire vivre le championnat avec un animateur. Une sono sera à disposition pour les diverses cérémonies.

#### 2.2.4.11. Podium

Un podium sera présent pour la remise des prix. Il matérialisera les places de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pour être mis devant les médaillés.

#### 2.2.5. Dispositif de sécurité.

Le club mettra en place en lien avec son DSI, un dispositif particulier au championnat avec les procédures d'évacuation sanitaire, lieu de débarquement, ...

Les pompiers seront informés.

Une infirmière ou un médecin bénévole sera présent pour assurer des soins légers. Une trousse à pharmacie à jour sera à disposition.

Un poste de secours avec secouristes peut être prévu, mais pas nécessaire.

#### 2.2.6. Repas

##### 2.2.6.1. Organisation

L'ensemble de l'organisation sera nourri le midi

Un tableau avec les personnes présentes au jour le jour sera établi, il permettra de faire un suivi de qui a pris son repas et des besoins.

Un système de ticket sera mis en place pour les boissons (2 tickets boisson/jour, hors café)

Une cafetière collective pourra être mise à disposition des organisateurs.

Dans la mesure du possible l'ensemble de l'organisation est convié au repas des coureurs.

##### 2.2.6.2. Arbitres et personnels hébergés

Ils seront nourris matin, midi et soir.

Pour le repas du soir, plusieurs possibilités :

- le club fait à manger,
- il travaille avec un traiteur
- il s'organise avec des restaurants proches.

Sur cette dernière possibilité, il s'assurera de la possibilité d'un service tardif, notamment pour le jury, en lien avec les horaires des restaurateurs qui selon le lieu ou la période de l'année finissent le service tôt.

Le club convient en amont de la prestation (forfait ou menu) et s'assure que les arbitres n'aient pas à avancer l'argent.

##### 2.2.6.3. Coureurs

Une prestation de panier repas sera proposée aux coureurs pour le midi sur réservation au moment de l'inscription en ligne ou au plus tard à la confirmation des inscriptions.

Il y aura une buvette qui pourra assurer l'accueil le matin avec le café et un bout de cake et au retour de la navigation, des crêpes ou autres...

Voir les possibilités de prestation de repas le soir (hors repas coureurs).

Les accompagnateurs peuvent réserver des repas supplémentaires pour le repas des coureurs.

Dans la mesure du possible les entraîneurs qui ne sont pas dans le dispositif de sécurité sont invités au repas coureur.

#### 2.2.7. Hébergement

##### 2.2.7.1. Organisation

Le club fournira et aura à sa charge un hébergement type 2 étoiles minimum ou équivalent :

- aux arbitres (une aide forfaitaire pourra être versée par la CCA pour les arbitres nommés)
- au DTF
- au délégué fédéral
- au personnel fédéral (communication, ...)

Si d'autres hébergements notamment partenaires étaient nécessaires, la FFVoile en informera le club aussi tôt que possible.

##### 2.2.7.2. Coureurs

Le club devra fournir au moins 6 mois avant le championnat une liste des hébergements ou les informations vers les offices du tourisme ou autres organismes de réservation.

### **2.3. Communication**

#### 2.3.1. Charte graphique

Le titre de l'épreuve est la propriété exclusive de la FFVoile. Le club bénéficie du droit d'utiliser le titre de l'épreuve.

Toute production officielle, quelle que soit la forme ou la nature du support (notamment : impression, édition, réalisation, production ou produits dérivés, etc) devra obligatoirement respecter la charte graphique et comporter les éléments, le tout précisé dans l'annexe B.

**Le club**, pour chacune des créations, devra prévoir un bon à tirer qui sera soumis préalablement à la FFVoile qui pourra exiger une (des) modification(s).

**La FFVoile** dispose de deux semaines pour répondre par écrit aux bons à tirer qui lui sont soumis.

### 2.3.2. Partenariat cette partie sera complétée

La FFVoile est seule compétente pour accorder à des tiers l'usage de toute appellation spécifique relative à l'épreuve, et notamment des appellations telles que « Partenaire officiel de l'épreuve + millésime », « Fournisseur officiel de l'épreuve + millésime » et/ou « Partenaire technique de l'épreuve + millésime ».

Dans l'hypothèse où la FFVoile accorderait à un tiers l'usage d'une telle appellation, l'organisateur s'engage à respecter les engagements pris par la FFVoile.

Dans l'hypothèse où l'organisateur souhaiterait accorder l'usage d'une telle appellation à un tiers, il devra se soumettre à l'accord préalable et écrit de la FFVoile.

La FFVoile s'engage à répondre à une telle demande dans un délai maximum d'un mois.

Le club devra faire apparaître les partenaires de la Fédération Française de Voile liés à cette épreuve que ce soit sur l'ensemble des documents édités, sur le terrain via le Kit Communication et/ou sur l'eau avec les éléments de visibilité nautique.

Concernant le Partenaire Officiel, il est formellement interdit à l'organisation du championnat de contracter avec une autre société issue du secteur de la banque, finance et assurance compte tenu des partenaires institutionnels de la FFVoile.

La FFVoile peut, à tout moment avant le début de la compétition, conclure directement des contrats de partenariat relatifs à l'épreuve. Dans cette hypothèse, la FFVoile transmettra à l'organisateur, qui les accepte d'ores et déjà, dans les délais les plus courts possibles, les droits et obligations nés du contrat susmentionné.

### 2.3.3. Site internet

La FFVoile fournira à l'organisation un site internet dédié à l'épreuve. Ce site répondra à la charte graphique de la FFVoile. Il permettra a minima d'annoncer les résultats, mettre en ligne les photos de l'épreuve et tous les documents officiels et autres informations pratiques.

Ce site dédié sera disponible à partir du site de la FFVoile ainsi qu'à partir du site internet du club.

Le club en lien avec la FFVoile missionnera une personne en charge de mettre en ligne quotidiennement a minima les résultats et si possible les photos, des news relatant le déroulement de la journée. Cette personne sera à la charge du club.

### 2.3.4. Affiche

La Fédération Française de Voile réalisera l'affiche de l'épreuve. Cette affiche comportera tous les éléments de la charte graphique fédérale liée aux événements. Elle comportera les partenaires locaux de l'événement. Cette affiche sera fournie aux organisateurs en version électronique prête à imprimer.

Ces derniers auront la charge de l'impression et de la diffusion de cette dernière afin de faire la promotion de l'événement au niveau local.

L'affiche peut se décliner pour les différents éléments de communication réalisés pour l'événement.

Tel que précisé dans l'article charte Graphique et Partenariat, tous les éléments de communication doivent être validés par la FFVoile.

### 2.3.5. Animation

Une personne sera dédiée par le club à l'animation du championnat à terre, diffusion d'informations, musique, cérémonie, ... afin de faire vivre le championnat à terre.

### 2.3.6. Réseaux sociaux

Une personne sera dédiée à assurer la promotion de l'évènement sur les réseaux sociaux du club et de la FFVoile.

Cette personne sera la même que celle gérant le site internet.

### 2.3.7. Signalétique

La FFVoile fournira des pavillons et banderoles que le club devra poser, afficher sur le site du championnat. Cette signalétique sera retournée à la FFVoile à l'issue du championnat.

### 2.3.8. Reportage photo

Afin d'assurer les meilleures retombées possibles autour de l'événement, le club doit s'assurer des services d'une personne en charge de prendre des photos.

Le photographe sera en charge de couvrir l'événement à terre comme en mer. Un cahier des charges sera fourni par la FFVoile.

Les photos sélectionnées, redressées et triées seront mises en ligne quotidiennement sur le site internet de l'épreuve.

Toutes les photos sélectionnées devront être remises en haute définition à la FFVoile à la fin de l'épreuve. Toutes les photos devront être libres de droit pour la FFVoile pour toutes utilisations, ainsi que pour ses partenaires.

Dans la mesure du possible, la FFVoile essaiera de dédier une personne à ces fonctions en prenant en charge la prestation. Dans le cas où la FFVoile pourrait mettre à disposition une personne en charge de cette mission les frais de logement et de nourriture, seront à la charge du club.

Il y aura une projection de ces photos pendant le championnat chaque jour.

### 2.3.9. Reportage vidéo

Le club avec la FFVoile devra s'assurer les services d'une personne en charge de tourner des images vidéo de l'événement à partir d'un cahier des charges fournis par la FFVoile.

Cette personne sera aussi en charge de mettre en ligne sur le site de l'épreuve les vidéos montées qu'elle aura réalisées.

Toutes les images devront être remises en haute définition à la FFVoile à la fin de l'épreuve. Toutes les prises de vues et montages devront être libres de droit pour la FFVoile pour toutes utilisations, ainsi que pour ses partenaires.

Dans la mesure du possible, la FFVoile essaiera de dédier une personne à ces fonctions en prenant en charge la prestation. Dans le cas où la FFVoile pourrait mettre à disposition une personne en charge de cette mission les frais de logement et de nourriture, seront à la charge du club.

Il y aura une projection de ces productions pendant le championnat chaque jour.

### 2.3.10. Relations presse

Le club devra s'assurer les services d'une personne en charge des relations presse. Cette personne aura pour fonction de sensibiliser la presse en amont de l'événement, pendant l'événement et à la fin de l'événement.

Pendant le championnat, la personne en charge du site internet, des réseaux sociaux peut jouer ce rôle.

## **2.4. Ressources humaines**

Cf. Annexe effectifs

### 2.4.1. Equipe mer

#### 2.4.1.1. Commissaire nautique

Cette personne aura la responsabilité de l'ensemble du dispositif nautique. Il sera disponible pendant toutes les phases de navigation. Il coordonne l'ensemble des bénévoles sur l'eau.

#### 2.4.1.2. Arbitres

Le président du Comité de course, un adjoint au CC, le jury et éventuellement un comité technique sont nommés par la CCA.

Dans la mesure du possible des arbitres locaux seront recherchés.

Le club avec la ligue d'accueil peut demander à des arbitres en formation ou régionaux de venir compléter.

La CCA pourra nommer un ou des stagiaires comité ou jury. Une prise en charge partielle des frais d'hébergement et de déplacement sera allouée par la CCA.

Les arbitres nommés sont à la charge du club.

Une aide de la CCA pourra être apportée pour une partie de l'hébergement et du déplacement.

#### 2.4.1.3. Bateaux comités

Le bateau comité sera composé de 5 personnes, les 2 arbitres + 3 personnes

Le bateau viseur : 2 personnes au moins

Le mouilleur : 2 personnes dont une personne locale qui connaît bien le plan d'eau et qui est réactive (avec de l'expérience comme mouilleur est un plus).

#### 2.4.1.4. Bateaux de sécurité

Chaque bateau de sécurité sera composé d'au moins d'une personne qualifiée et capable d'intervenir pour secourir un bateau.

2 personnes par bateau sont recommandées.

Le Leader sécu sera un local qui connaît bien le plan d'eau et capable de superviser l'ensemble du dispositif de sécurité. Il sera en relation directe avec le PCC et le PC terre.

### 2.4.2. Équipe Terre

#### 2.4.2.1. Commissaire terrestre

Il aura la responsabilité de tout le dispositif terrestre et la coordination de tous les bénévoles. Il sera présent pendant tout le championnat.

#### 2.4.2.2. PC terre

Une personne restera à terre et sera joignable en permanence en VHF ou téléphone par le PCC ou le leader sécu.

Il indiquera les effectifs ayant émargé.

Il assurera la liaison avec les pompiers en cas d'évacuation sanitaire.

#### 2.4.2.3. Émargement

Une personne sera présente pour les émargements.

#### 2.4.2.4. Buvette

Une buvette sera ouverte pour l'ensemble du championnat.

#### 2.4.2.5. Animation

Un animateur sera missionné par le club pour assurer la diffusion des informations, animer le dispositif terre, commenter et informer du déroulement sur l'eau des courses, ...

#### 2.4.2.6. Résultats

Un commissaire au résultat sera missionné. Il devra être capable de gérer une régata en intersérie.

#### 2.4.2.7. Communication

Une personne du club sera en charge de la communication dès le début de la préparation du championnat et fera le lien avec le service communication de la FFVoile, la recherche de partenaires, ...

Cette personne fera le lien avec celle qui sera missionnée au moment du championnat. Si un personnel de la FFVoile est missionné, ses frais seront à la charge du club.

#### 2.4.2.8. Gestion parking

Un bénévole assurera la gestion du parking le cas échéant.

#### 2.4.2.9. Gardiennage

En fonction du lieu du championnat et en accord avec le DTF, un gardiennage pourra être mis en place la nuit à partir de 20 H et jusqu'à 8H du matin. La police municipale ou la gendarmerie seront informées.

#### 2.4.2.10. Organigramme

L'ensemble de ces éléments sera repris dans un organigramme au jour le jour avec les personnes nommées.

Cela permettra un suivi des effectifs pour les repas et aussi pour le textile.

Au mois 3 mois avant, une estimation du nombre de textile avec les tailles hommes et femmes sera fourni au DTF.

**ACTE D'ENGAGEMENT**

Je soussigné(e).....

Président(e) du/de .....

m'engage à respecter le cahier des charges qui m'a été transmis pour l'organisation du

**Championnat de France Intersérie catamaran C1-C3 du ..... au ..... à .....**

Le Comité d'organisation travaillera avec le délégué technique fédéral et le tiendra informé régulièrement de l'avancée et des éventuels problèmes de cette organisation.

Le club s'engage à fournir tous les documents et éléments demandés par le présent cahier des charges.

Fait à .....

Le .....

Signature